

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 27 décembre 2018

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 21/12/2018 <i>L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 8	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Aude CHAPPUY, Emilie TORNIER
Votants: 8	
Pour: 1	Représentés:
Contre: 3	Excusés: Gilles ZINUTTI, Frédéric THOMAS, Denis MICHEL
Abstentions: 4	Absents:
	Secrétaire de séance: Emilie TORNIER

Objet: Convention de gestion du service assainissement avec la CCTLB - 2018_099

Le Président présente à l'assemblée la "CONVENTION DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNE DE THIAVILLE-SUR-MEURTHE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT".

Si la compétence "ASSAINISSEMENT" sera automatiquement du ressort de la communauté de communes à partir du premier janvier 2019, il appartient au conseil municipal de Thiaville-sur-Meurthe d'autoriser le Maire à signer la convention qui a été communiquée.

Après en avoir délibéré, le vote des conseillers donne le résultat suivant:

- 1 voix POUR
- 3 voix CONTRE
- 4 ABSTENTIONS

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 27 décembre 2018

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 21/12/2018 <i>L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 8	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Aude CHAPPUY, Emilie TORNIER
Votants: 8	
Pour: 8	Représentés:
Contre: 0	Excusés: Gilles ZINUTTI, Frédéric THOMAS, Denis MICHEL
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Emilie TORNIER

Objet: Personnel ménage et aide maternelle - 2018_100

Le Président fait part aux élus du prochain départ d'un agent dont le contrat arrive à échéance fin février 2019 et qui a un reliquat de congés à prendre.

Le Conseil est invité à donner son avis et ses autorisations pour que le Maire puisse prendre toute mesure pour que cette charge de travail puisse être assurée pendant la mise en congés de cet agent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers **autorisent** le Maire à prendre toute mesure pour faire face à cette situation.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 27 décembre 2018

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 21/12/2018 <i>L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 8	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Aude CHAPPUY, Emilie TORNIER
Votants: 8	
Pour: 8	Représentés:
Contre: 0	Excusés: Gilles ZINUTTI, Frédéric THOMAS, Denis MICHEL
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Emilie TORNIER

Objet: Indemnité de Conseil au Receveur Municipal - 2018_101

Le conseil, vu l'arrêté du 16/12/1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux, décide d'allouer à Mme Flore PARDAL, Receveur de la commune, l'indemnité de conseil prévue à l'article précité au taux de 70% à compter du 1er janvier 2019.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--